



## Traité Tamid

### Michna 2 - Chapitre 4

לֹא בָּהּ שׁוֹבֵר בּוּ אֶת פֶּרֶגֶל,  
אֶלָּא נֹקֵבּוּ מִתּוֹךְ עַרְכּוּבּוּ וְתוֹלָה בּוּ.  
בָּהּ מְפַשֵּׁיט וַיַּרְדֵּד,  
עַד שֶׁהָא מְגַע לְחִזָּה.  
הַגַּע לְחִזָּה,  
סִתְּר אֶת הַרְאֵשׁ, וַיַּתְּנוּ לְמַיְשָׁצָה בּוּ.  
סִתְּר אֶת הַכְּרָעִים, וַיַּתְּנוּ לְמַיְשָׁצָה בָּהּ.  
מִבְּקָא אֶת הַפְּשִׁיט.  
קָרְבָּע אֶת הַלְּבָב, וַהֲזִיא אֶת דָּמוֹ.  
סִתְּר אֶת הַדִּים, וַיַּתְּנוּ לְמַיְשָׁצָה בָּהּ.  
עַלְהָ לְרֶגֶל הַיְמָנִית;  
סִתְּרָה, וַיַּתְּנוּ לְמַיְשָׁצָה בָּהּ,  
וְשָׂתֵּה בִּיצִים עַפְהָה.  
קָרְבָּע,  
וַיַּמְצָא כָּלּוּ גָּלוּי לִפְנֵי.  
נִטְלָ אֶת הַפְּדָר,  
וַיַּתְּנוּ עַל בֵּית שְׁחִיטָה הַרְאֵשׁ מִלְמָעָלָן.  
נִטְלָ אֶת הַקְּרָבִים,  
וַיַּתְּנוּ לְמַיְשָׁצָה בָּהּם, לְהַדִּין.  
וַהֲכָרֵס,  
מִדִּיחָן אֹתָה בְּבֵית הַמִּדִּיחָן,  
כָּל צְרָכה.  
וַהֲקָרְבִּים,  
מִדִּיחָן אֹתָן שֶׁלֶשֶׁה פָּעָמִים בְּמַעֲוָתָה,  
עַל שְׁלֹחַנּוֹת שֶׁל שְׁשִׁים שְׁבִין בְּעַמּוֹדִים:

### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...





[Lorsque le Kohendépouillait la peau de l'offrande quotidienne après son abattage], il ne brisait pas la patte[de l'animal comme on le fait habituellement ;]il perçait plutôt[la patte]à partir de l'intérieur[de chaque]genou[de la patte arrière]et suspendait[l'animal]en[plaçant ces trous sur deux crochets, afin d'écorcher la peau de l'animal. Le Kohen commençait à]écorcher[l'animal inversé]en descendant jusqu'à ce qu'il[atteigne la peau]de la poitrine.[Une fois qu'il avait]atteint la poitrine, il coupait la[tête de l'agneau]et la donnait au[Kohen]qui avait obtenu[le droit de]la[porter jusqu'à la rampe. Ensuite], il coupait les[quatre]pattes[sous le genou]et les donnait au[Kohen]qui avait obtenu[le droit de]les[porter jusqu'à la rampe]. Il achevait l'écorfrage[de la peau restante de la poitrine vers le bas, puis le Kohen]coupait le cœur et en drainait le sang.[Ensuite, le Kohen]coupait[les parties supérieures restantes des]pattes avant et les donnait au[Kohen]qui avait obtenu[le droit de]les[porter jusqu'à la rampe. Ensuite], il s'approcha de[la partie supérieure restante de la patte arrière]droite, la coupa et la donna au[Kohen]qui avait obtenu[le droit de]la[porter sur la rampe ;]les deux testicules[de l'animal furent coupés]avec[la patte droite, laissant l'animal suspendu par la patte arrière gauche. Puis le Kohen]déchira[la partie médiane de l'animal], ce qui fit apparaître devant lui[les entrailles de l'animal tout entier]. Il prit les graisses et[les plaça]sur le lieu de l'abattage,[sur]la tête de l'[animal au-dessus, pour cacher l'endroit où elle avait été coupée, pendant que le Kohen porterait la tête à l'autel. Puis le Kohen]prit les entrailles et les donna au[Kohen]qui avait obtenu[le droit de]les[porter sur la rampe, afin]de les rincer[au préalable]. Et[en ce qui concerne]l'estomac, [dans les cas où il y avait une quantité importante de déchets, les Kohanim]les rinçaient dans le point de rinçage[situé au sud de la cour, à l'Est de la Porte de l'Eau], et ils les rinçaient autant qu'il le fallait.[Quant aux]entrailles,[les Kohanim]les rinçaient au moins trois fois, sur les tables de marbre qui[étaient placées]entre les piliers[de l'abattoir].



## Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)